

PRIX ANCIEN.NE DE L'ANNÉE

FACULTÉ DES SCIENCES

La Faculté des sciences veut reconnaître les succès remarquables en cours de carrière d'un ou d'une de ses anciens ou anciennes. Elle vise ainsi un rapprochement avec nos anciens étudiants et étudiantes et une visibilité accrue des sciences en général. Ce prix sera accordé normalement à tous les 2 ans sur présentation d'une candidature jugée méritante.

Nature du prix

Les récipiendaires se verront remettre une plaque lors d'une cérémonie appropriée (p.ex. le Banquet de la Faculté).

Admissibilité

Pour être admissible, l'ancien ou l'ancienne devra détenir un diplôme (baccalauréat, maîtrise, doctorat, diplôme, B.Sc.-B.Ed.) de l'Université de Moncton, campus de Moncton, et ce pour un des programmes de la Faculté des sciences. Normalement, cette personne détiendrait le diplôme en question depuis au moins dix (10) ans et ne serait pas membre actuel ou retraité de l'Université de Moncton.

Présentation des candidatures

Les départements, secteurs, anciens/anciennes, membres du corps professoral et les étudiants/étudiantes, par des moyens qu'ils jugeront appropriés, pourront proposer au « Comité des prix » de la Faculté des sciences des candidatures. Ces propositions exigeront tout simplement une lettre circonstanciée et le *curriculum vitae* de la personne proposée. Le Comité des prix pourra également considérer d'autres candidatures (p.ex. en se référant à une liste de nos anciens et anciennes que fournirait « Anciens et développement »).

Modalités d'attribution

Le « Comité des prix » proposera au Conseil de la Faculté des sciences la candidature retenue. Le Conseil recevra cette proposition et acceptera ou non (au vote secret) la recommandation du Comité (majorité absolue nécessaire).

Critères d'évaluation

Ce prix vise à reconnaître une contribution exceptionnelle à la société. Les critères qui peuvent être envisagés sont les suivants :

1. Contributions à la société, normalement dans un domaine relié aux études universitaires;
2. Rayonnement sur le plan régional, national et/ou international;
3. Collaborations avec l'Université de Moncton;
4. Réputation;
5. L'éthique professionnelle.

Adopté lors de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences tenue le 30 septembre 2005 et amendé lors de la réunion du Conseil de la Faculté du 11 avril 2014.